



ANNEE:

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA

TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

1 . :

B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES:

- DEPUTE GURSPERN
- VICE PRÉSIDENT de la COMMUNITE UN BRINE
- CONSTILLER MUNITIPAL, OU MANS

^(*)SI L'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):			
	. financiers:		
(*)	alloués par		
	. en personnel:		
(*)	alloués par		
	. en matériel:		
(*)	alloués par		
D) REN	SEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:		
			3 · .
	Date:	Signature:	

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.